



Prestation compensatoire et divorce pour faute

Par **Marcel17**, le **01/02/2019** à **15:27**

Bonjour?

je suis en instance de divorce, mon épouse a commis une faute par adultère (elle a une relation homosexuelle). Dois-je lui verser une prestation compensatoire ?

Merci pour votre réponse;

Cordialement;

Par **Tisuisse**, le **01/02/2019** à **16:05**

Bonjour,

C'est au juge de décider.
La procédure de divorce pour faute n'existe plus.

Par **amajuris**, le **01/02/2019** à **16:18**

tisuisse,

je vous invite à consulter les article 242 à 246 du code civil, vous y constateriez que le divorce pour faute existe toujours.

rien n'interdit à ce que le juge octroie une prestation compensatoire à l'époux fautif.
l'époux non fautif qui a subi un préjudice peut demander à l'époux fautif des dommages et intérêts.

salutations